



Pôle Solidarité
Service Tarification
des Etablissements Sociaux

Colmar, le

2003 - 00170

ARRETE
du

PSOL

23 AVR. 2003

**fixant le montant de la dotation globale de fonctionnement 2003 du
Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale "ALEOS" à MULHOUSE**

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale et en particulier l'article 46-4 ;

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales modifiée par la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 et notamment les articles 9 à 11 ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment les articles 43 et 44 ;

VU la loi n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif au transfert des compétences en matière d'action sociale et de santé ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la délibération du Conseil Général en date du 21 décembre 1993 relative à l'accueil d'urgence des mères isolées avec enfants en difficulté ;

VU la demande du Directeur Général de l'Association ALEOS ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

RECEU A LA DIRECTION
25 AVR. 2003

ARRETE

ARTICLE 1er :

Le montant de la dotation globale de fonctionnement des 4 places d'accueil de femmes enceintes et mères accompagnées d'enfants de moins de trois ans, est fixé, pour l'année 2003, à :

61 329,00 Euros

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

| | |
|------|--|
| DATE | Réception par le représentant de l'Etat ... 25 AVR. 2003 |
| | Publication - Notification le ... 5 MAI 2003 |

2003

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

LE DIRECTEUR

Philippe JAMET

Daniel DÉRIAT

Pour copie conforme
COLMAR, le 5 MAI 2003

Pour le Président par délégation

Le Directeur

Pour le Directeur
Le Chef de Service

Sophie DINTINGER